



Voiture neuve avec un défaut de marche

Par **de SMET**, le **06/09/2011** à **12:02**

Bonjour,

j'ai acheté un qashqai connect édition neuf le 23 mars 2011 et cette voiture a un défaut de carburation (trous à l'accélération). J'ai signalé ce problème chez Nissan St-lô et après 2 RDV le problème n'est pas résolu (dernier rdv en date, 18/7/2011). Après ce dernier contact on m'a répondu qu'il fallait attendre... Cette voiture a maintenant 16 000 kms et toujours le même problème. J'ai envoyé une LR avec AR à Nissan France le 25/08/11 et j'ai bien reçu l'avis de réception mais pas de nouvelles de Nissan France ni de Nissan Dessoude.

Je voudrais savoir de quels recours je dispose et vous en remercie par avance.
cordialement.

Patrick de SMET

Par **chris_idv**, le **06/09/2011** à **15:40**

Bonjour,

Faites constater le problème par un huissier de justice (vous lui faites faire un tour dans votre voiture) puis assignez via un huissier de justice la concession devant le tribunal pour violation du contrat de garantie du véhicule.

Cordialement,

Par **mimi493**, le **06/09/2011** à **15:44**

L'huissier de justice n'est pas compétent pour attester d'un problème technique de ce type. Il faut faire une expertise du véhicule